

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 06/10/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 19/10/2015

Délibération n° D-2015-361

Site du port, "Port-Boinot" - Approbation du programme et de
l'enveloppe travaux - Election des membres du jury en vue de
la consultation de maîtrise d'œuvre

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Pascal DUFORSTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction Développement Urbain,
Habitat**

**Site du port, "Port-Boinot" - Approbation du
programme et de l'enveloppe travaux - Election des
membres du jury en vue de la consultation de
maîtrise d'œuvre**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le site du port emblématique « Port-Boinot » fait actuellement l'objet d'une réflexion urbaine, architecturale et paysagère en vue d'une opération d'aménagement qui entend notamment accompagner l'essor du projet de mise en tourisme de la Sèvre Niortaise. Cet espace qui dispose d'atouts pour l'essor touristique du territoire, est situé à l'articulation entre la partie « source vers la ville » et la partie « ville vers la mer », et prend ici tout son sens.

Ce site exceptionnel idéalement placé augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

Ce projet ambitieux renoue avec la vocation première du lieu qui était de tisser un lien physique entre Niort et l'océan. Aujourd'hui, il ambitionne d'être un lieu touristique majeur et un nouvel acteur du développement de la ville et de la Sèvre.

Préserver ces témoins de l'histoire de la Chamoiserie à Niort, c'est conserver une identité propre, une histoire profonde qui a forgé la ville, source d'attachement et de fierté. C'est pourquoi, l'évolution du site invite à la prise en compte de la mémoire industrielle tout en s'inscrivant dans la modernité notamment par le déploiement de dispositifs numériques innovants.

Cet univers jusqu'ici clos, s'inscrit désormais dans une nouvelle période de mutation et d'ouverture au sein d'un vaste projet urbain et paysagé. Au sein du parc naturel urbain, les ambitions du projet se déclinent selon les orientations programmatiques ci-après exposées.

A la charnière entre la Sèvre amont et la Sèvre aval navigable, le site est composé de différentes entités qui ont évolué distinctement selon plusieurs périodes. A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère et de préservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, la collectivité lance un concours de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale et paysagère, niveau esquisse, portant sur l'aménagement du site du port « Port-Boinot ».

Programme : enjeux et objectifs

Le site du port, « Port-Boinot » doit participer à la vie et à l'animation touristique du territoire en proposant des services et des usages touristiques multifonctions et multimodaux. Il doit s'intégrer dans une continuité des déplacements, des ambiances paysagères, d'activités et d'animations.

Dans un cadre unique à forte valeur ajoutée, il s'agit de créer un paysage attractif et identitaire du marais poitevin au cœur de la ville et d'articuler 3 fonctions qui entrent en résonance :

- Boinot Patrimoine : Valorisation historique et patrimoniale dans un parc naturel urbain à l'articulation des rives de la Sèvre (Du Guesclin, Donjon, Halles, CAC, Boinot...) ;

- Boinot Economique : Support et terreau du développement économique et touristique en lien avec les nouvelles technologies (portail, plateforme, site, GPS...@cite, m-tourisme...) ;

- Boinot Tourisme - Loisirs - Nature à la charnière de la Sèvre navigable et non navigable : affirmation d'un parc naturel urbain avec la création de service adapté à tous les publics pour une ouverture sur un territoire naturel.

Les grandes orientations du projet doivent répondre à plusieurs objectifs :

- Mettre en mouvement le Parc naturel urbain en invitant à la découverte, à la flânerie, à la curiosité, en suscitant des cheminements et en créant des ambiances ;
- Accroître les interfaces avec le territoire, avec la ville et asseoir le carrefour des itinérances douces ;
- Mettre en scène le jardin et les patrimoines qui s'entremêlent sur un site composé de plusieurs entités, créer un espace ouvert, un jardin où le patrimoine et les espaces publics se répondent ;
- Accompagner la mise en tourisme de la Sèvre en étant en résonance avec l'essor du port lié au tourisme fluvial et aux activités nautiques.

Enveloppe travaux

Le coût prévisionnel des travaux est établi à 9 025 000 € HT.

Modalités du concours

Conformément aux règles en vigueur, l'ensemble de la procédure jusqu'à l'avis final du jury se déroulera sur 8 mois environ pour un choix du lauréat pouvant intervenir à l'été 2016.

Le nombre de candidats invités à concourir, après appel à candidature et sélection par le jury, sera de 3. Les concurrents admis à concourir seront indemnisés en vertu des dispositions du Code des Marchés Publics, sur la base maximum d'une indemnité de 50 000 € HT par candidat, après avoir remis les prestations prévues et sous réserve que les prestations remises soient conformes au règlement du concours.

Par ailleurs, outre la définition de l'opération d'aménagement (programme et enveloppe travaux), le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury de concours. Conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants du concours. Les conditions de désignation des membres du jury sont fixées par les articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics. Le jury des membres à voix délibérative est réparti en 3 collèges et composé comme suit :

- 1 Président du jury : Monsieur le Maire ou son représentant qui devra être désigné par arrêté ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés en son sein par le Conseil municipal ;
- 2 personnalités représentant les acteurs ou partenaires institutionnels concernés par le projet ;
- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes compétences que le candidat recherché et désigné par arrêté du Maire. Ainsi, 4 maîtres d'œuvre indépendants et compétents compléteront ce jury de 12 membres.

Enfin, seront invités aux réunions du jury, avec voix consultative :

- 1 représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF) ;
- Le Trésorier Principal.

Après avis de ce jury et déroulement de la négociation, le Conseil municipal sera appelé à désigner l'attributaire du marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme d'aménagement urbain, architectural et paysager du site du port « Port-Boinot » ;
- approuver l'enveloppe affectée aux travaux ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires ;
- procéder à l'élection des membres du jury de concours.

Deux listes ont été déposées. Le vote a lieu à bulletin secret. Le vote préférentiel n'est pas admis.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	44
Nombre de bulletins nuls	2
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de votés exprimés	41

Liste 1 : 40 voix

Liste 2 : 1 voix

Sont élus :

Elus titulaires

- Marc THEBAULT
- Jacqueline LEFEBVRE
- Michel PAILLEY
- Elmano MARTINS
- Elodie TRUONG

Elus suppléants

- Florent SIMMONET
- Jeanine BARBOTIN
- Dominique SIX
- Christelle CHASSAGNE
- Pascal DUFORESTEL

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT